



Président : M. Narciso G. REYES (Philippines).

*Organisation des travaux de la Commission (suite)*  
[A/C.2/263]

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur une lettre du Président de l'Assemblée générale (A/C.2/263) relative aux questions à l'ordre du jour qu'il a été décidé de renvoyer à la Deuxième Commission. En ce qui concerne les consultations qui ont eu lieu entre les membres de la Commission au sujet de l'organisation des travaux, le Président dit avoir été avisé que le Groupe des Soixante-Dix-Sept a décidé, à sa séance du 24 septembre, de demander au groupe des pays socialistes et à celui des pays occidentaux d'accepter que les travaux de la Deuxième Commission soient suspendus pendant la réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui doit avoir lieu à Lima du 25 octobre au 5 novembre. Il croit comprendre que le Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept a eu l'occasion de discuter de cette question avec les présidents des deux autres groupes. Etant donné que la demande du Groupe des Soixante-Dix-Sept se justifie du fait qu'il sera matériellement difficile à de nombreuses délégations qui font partie du Groupe d'assister aux réunions de la Deuxième Commission pendant la conférence de Lima, il est possible que la Commission, en effet, accepte de suspendre ses travaux pendant la durée de la conférence. Dans une telle éventualité, elle ne doit pas perdre de vue que sa décision aura pour conséquence de limiter le temps dont elle disposera pour étudier les questions qui lui ont été renvoyées. Le Président a néanmoins bon espoir que la Commission pourra achever ses travaux, malgré la suspension, à condition que ses membres fassent preuve de leur modération habituelle et s'attaquent à leur tâche avec l'efficacité et la diligence dont ils ont toujours su faire preuve. Bien entendu, au cas où la Commission rencontrerait des difficultés en ce qui concerne son programme de travail, la question de la suspension de ses travaux pourrait toujours être revue.

2. M. DE RIVERO (Pérou) confirme les observations du Président concernant la décision prise par le Groupe des Soixante-Dix-Sept de demander une suspension des travaux de la Commission pendant la durée de la conférence de Lima. Il rappelle qu'une telle mesure ne serait pas sans précédent : la Deuxième Commission, en effet, a suspendu ses travaux pendant la durée de la première réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui s'est tenue en Algérie en octobre 1967. Le Groupe a eu des consultations avec les pays socialistes et les pays occidentaux et n'a jusqu'à présent rencontré aucune objection à sa demande.

3. Si la Commission accepte de suspendre ses travaux, elle pourra procéder en premier lieu à un débat général qui pourrait durer approximativement jusqu'au 6 octobre; elle pourrait ensuite passer à l'examen du rapport du Directeur général de l'UNITAR et des rapports du Conseil d'administration du PNUD, avant d'aborder l'étude du rapport du Conseil économique et social et des propositions qu'il contient. Elle pourrait alors suspendre ses travaux et les reprendre après la conférence de Lima.

4. M. HEMANS (Royaume-Uni) dit qu'il est parfaitement conscient des difficultés que certaines délégations auraient à assister aux séances de la Deuxième Commission pendant la conférence de Lima. Il se rend également compte qu'une suspension des travaux de la Commission constituerait une excellente occasion pour le Conseil économique et social de tenir la reprise de sa cinquante et unième session et pour le Comité du programme et de la coordination (CPC) la reprise de sa dixième session. Il souhaite toutefois appuyer la remarque faite par le Président : la décision de ne pas se réunir pendant la conférence de Lima devrait être revue à la lumière de l'état d'avancement des travaux de la Commission. Il ne faut pas perdre de vue que les travaux de l'Assemblée générale passent avant ceux des réunions régionales et que ces dernières doivent en conséquence être organisées de manière à gêner aussi peu que possible les travaux de l'Assemblée. Dans le rapport du Corps commun d'inspection sur la documentation de l'Organisation des Nations Unies et sur l'organisation des débats de l'Assemblée générale et de ses organes principaux (voir A/8319 et Corr.1, par. 163), les inspecteurs ont exprimé l'espoir que l'Assemblée déciderait que tous ses organes subsidiaires établiraient à l'avenir leur programme de travail de manière que leurs rapports puissent être publiés avant l'ouverture de la session de l'Assemblée. Bien que cela ait trait aux organes subsidiaires de l'Assemblée, les observations faites sont à plus forte raison applicables aux organismes qui ne font pas partie du système des Nations Unies.

5. M. ZAGORIN (Etats-Unis d'Amérique) dit que certains entretiens préliminaires ont eu lieu au cours de la semaine précédente au sujet de la possibilité de suspendre les travaux de la Commission, mais il ignore que des consultations aient eu lieu depuis la demande du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Aussi s'étonne-t-il que la Commission soit invitée à prendre une décision sur cette question à la séance en cours. Tout en ne souhaitant pas compliquer la tâche des délégations qui désirent assister à la conférence de Lima, il estime que suspendre les travaux de la Commission pour une période aussi longue afin de faciliter les délibérations d'un organisme qui ne fait pas partie du système des Nations Unies pourrait établir un précédent indésirable. La délégation des Etats-Unis préférerait que la Commission décide simplement de ne pas se réunir pendant la confé-

rence de Lima plutôt que de suspendre officiellement ses travaux. Comme l'a fait observer le représentant du Royaume-Uni, il conviendrait d'utiliser au mieux la période pendant laquelle la Commission ne se réunirait pas, en organisant d'autres réunions, par exemple la reprise de la cinquante et unième session du Conseil économique et social, la reprise de la dixième session du CPC et peut-être également la Conférence pour les annonces de contributions au PNUD. De telles dispositions permettraient d'alléger la tâche de la Commission pour la période qui suivra la conférence de Lima.

6. M. OSMAN (Soudan) dit qu'en tant que membre du Groupe des Soixante-Dix-Sept le Soudan est certain que le Groupe n'aura aucune peine à accepter un arrangement tel que celui qu'a suggéré le représentant des Etats-Unis, à savoir que la Commission décide simplement, plutôt que de suspendre officiellement ses travaux, de ne pas tenir de séances pendant la conférence de Lima.

7. M. RUTTEN (Pays-Bas) demande si le Groupe des Soixante-Dix-Sept se trouverait dans une situation difficile au cas où la proposition tendant à ce que la reprise de la cinquante et unième session du Conseil économique et social se tienne pendant la conférence de Lima serait acceptée. Le FMI présente d'ordinaire un rapport au Conseil pendant sa reprise de session, et le rapport qui sera présenté cette année revêtira une importance extrême, notamment pour les pays en voie de développement.

8. M. OSMAN (Soudan) ne pense pas que les pays qui font partie du Groupe des Soixante-Dix-Sept et sont également membres du Conseil économique et social auront des difficultés à assister aux séances de l'un et l'autre organes; la délégation soudanaise, qui fait partie du Conseil, n'éprouverait pour sa part aucune difficulté à cet égard.

9. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation n'a aucune objection de principe à ce que la Commission ne se réunisse pas pendant la conférence de Lima ou à ce que cette période soit mise à profit pour tenir la reprise de la cinquante et unième session du Conseil économique et social et la reprise de la dixième session du CPC. Il serait souhaitable, toutefois, que le Secrétariat veille à ce que les réunions de ces deux organes ne se chevauchent pas et ne s'entrecoupent pas.

10. M. AHMED (Secrétaire de la Commission), s'exprimant également en tant que secrétaire du Conseil économique et social, dit que le Secrétariat s'efforcera d'organiser les réunions du Conseil et du CPC de la manière qui conviendra le mieux à leurs membres et qui permettra de tirer le meilleur parti possible du temps disponible. De nombreux autres facteurs doivent toutefois être pris en considération dans l'établissement du calendrier de ces réunions. L'ordre du jour du Conseil économique et social est particulièrement chargé. De plus, le Secrétariat devra tenir compte des dates de publication des rapports qui doivent être examinés par le Conseil, par exemple ceux du Conseil du commerce et du développement et du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial. Le Conseil devra également examiner la partie du rapport du CPC sur les travaux de sa dixième session qui a trait à la décolonisation et ce suffisamment tôt pour

permettre à la Quatrième Commission d'étudier également cette question. Pour ce qui est du CPC, la discussion et la préparation de son rapport devront avoir lieu au moins à un jour d'intervalle.

11. M. DRISS (Tunisie) ne voit pas comment un organe de l'ONU pourrait suspendre ses travaux simplement parce qu'un groupe régional se réunirait en même temps. Bien que la Commission puisse en principe accepter de ne pas tenir de séances pendant la conférence de Lima, il se pourrait qu'elle ait à se réunir d'urgence et elle ne doit donc pas renoncer d'avance à cette possibilité.

12. Le PRÉSIDENT rappelle au représentant de la Tunisie la déclaration qu'il a faite au début de la séance : la Commission pourra en principe décider de ne pas tenir de séances pendant la conférence de Lima, mais elle conservera le droit de revenir sur cette décision si les circonstances l'exigent.

13. M. ODERO-JOWI (Kenya) explique que le Groupe des Soixante-Dix-Sept a demandé à la Commission de ne pas se réunir pendant la conférence de Lima de façon que les délégations intéressées n'aient pas à faire face au problème que constituerait pour elles la nécessité d'assister en même temps à la conférence et aux réunions de la Deuxième Commission. Le Groupe doit être clair sur ce point.

14. Selon M. JAIN (Inde), réserver à la Commission la possibilité de revenir sur sa décision de ne pas tenir de séances pendant la conférence de Lima irait à l'encontre du but recherché par le Groupe des Soixante-Dix-Sept dans la demande qu'il a faite. Les membres du Groupe doivent pouvoir être sûrs que la Deuxième Commission ne décidera pas de tenir une réunion imprévue en leur absence. M. Jain ne doute pas que cette question sera éclaircie lorsque la Commission examinera son programme de travail. Ce dernier peut être organisé de manière que l'examen de certaines questions soit achevé avant la conférence de Lima et qu'on en aborde d'autres une fois la conférence terminée; dans ces conditions, le problème de la fragmentation des travaux de la Commission ou de l'établissement d'un précédent ne se poserait pas.

15. M. DRISS (Tunisie) fait observer qu'en accédant à la demande présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept la Commission risque de créer un dangereux précédent. D'autres groupes de même type aux Nations Unies pourraient demander à la Commission de ne pas se réunir pendant une période donnée, possibilité qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses. En examinant son programme de travail, la Commission peut ajourner l'examen de certains points, mais elle ne peut pas décider *a priori* de reporter ses travaux.

16. M. JOSEPH (Australie) dit que, puisque des membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ne seront pas en mesure d'assister à la fois aux séances de la Deuxième Commission et à celles de la conférence de Lima, on faciliterait en fait à long terme les travaux de la Commission en accédant à la demande du Groupe.

17. M. JAIN (Inde) estime que l'objection soulevée par le représentant de la Tunisie serait sans objet si la Commission

indiquait clairement que toute décision de ne pas se réunir pendant la période de la conférence de Lima ne constituerait en rien un précédent.

18. M. DRISS (Tunisie) ne peut certainement accepter qu'un précédent soit établi.

19. M. OSMAN (Soudan) dit que la Commission pourrait simplement décider, lorsqu'elle examinera son programme de travail, de n'y inscrire aucun point pendant la conférence de Lima, sans pour autant soulever spécifiquement la question de suspendre ses travaux ou de ne pas avoir de réunions. De cette manière, la Commission ne ferait que décider d'organiser ses travaux d'une façon particulière et ne créerait pas un précédent.

20. M. BRADLEY (Argentine) appuie les observations du représentant du Soudan. Le problème que la Commission est en train d'étudier est essentiellement un problème de forme et la façon la plus simple de le résoudre serait peut-être d'approuver un programme de travail ne prévoyant l'examen d'aucun point au cours de la période pendant laquelle on aurait jugé souhaitable de ne pas tenir de réunions. En suivant une telle ligne de conduite, la Commission n'aurait pas à mentionner de suspension ou d'accord visant à ne pas tenir de réunions.

21. M. DRISS (Tunisie) dit qu'il accepterait une telle solution, car elle permettrait au moins de sauver les apparences; la situation existant en réalité est tout à fait différente.

22. Le PRÉSIDENT dit que les membres de la Commission pourraient dans ce cas se mettre d'accord pour ne prendre aucune décision officielle sur la question de suspendre les travaux ou de ne pas avoir de réunions. A la séance suivante, la Commission sera saisie d'un projet de programme de travail; toutes les vues exprimées pendant la séance en cours pourront être pleinement prises en considération, et un programme de travail approprié pourrait alors être adopté.

*Il en est ainsi décidé.*

23. Le PRÉSIDENT dit que, en attendant l'examen de son calendrier pour l'ensemble de la session, la Commission jugera peut-être souhaitable de commencer ses travaux par une discussion générale portant essentiellement sur le rapport du Conseil économique et social (A/8403). Cette discussion qui, conformément à la tradition, doit commencer par une déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales permettra aux représentants de faire des observations sur la situation économique dans le monde.

24. Chaque représentant peut évidemment choisir les questions particulières examinées dans le rapport du Conseil économique et social auxquelles il souhaite se référer dans sa déclaration générale. Le Président espère cependant que la discussion générale donnera aux délégations l'occasion de faire ressortir les problèmes auxquels elles attachent la plus grande importance; dans ce cas, il ne sera pas nécessaire de rouvrir la discussion générale quand la Commission passera à l'examen de propositions particulières recommandées par

le Conseil économique et social ou présentées par des délégations.

25. Le Président prie les membres de la Commission qui souhaitent prendre la parole au cours de la discussion générale d'inscrire aussitôt que possible à cet effet leur nom sur la liste des orateurs. Il propose de clore cette liste le jeudi 30 septembre, à 18 heures.

26. M. DIALLO (Haute-Volta) fait observer que le rapport du Conseil économique et social n'a été distribué que quelques heures plus tôt. Les membres de la Commission auront certainement besoin d'un certain temps pour en étudier le contenu. M. Diallo voudrait donc demander au Secrétariat de veiller à ce que les rapports soient publiés en temps voulu, et il espère que le Président ne tiendra pas absolument à clore la liste des orateurs à la date qu'il a indiquée.

27. M. ZAGORIN (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il n'a aucune objection à la proposition relative à une discussion générale. Néanmoins, une autre possibilité consisterait à laisser la Commission se pencher d'abord sur les points de l'ordre du jour dont elle pourrait achever l'examen, comme le point 43 (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : rapport du Directeur général) et le point 44 (Activités opérationnelles pour le développement : rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement). Si ces points étaient examinés avant la discussion générale, les délégations auraient largement le temps d'étudier le rapport du Conseil économique et social.

28. Le PRÉSIDENT fait observer qu'il est de tradition que la Commission commence ses travaux par une discussion générale. Pour répondre aux objections du représentant de la Haute-Volta, la Commission pourrait examiner à la fin de sa séance du 29 septembre la question de la date de clôture de la liste des orateurs pour cette discussion.

29. M. RUTTEN (Pays-Bas) dit qu'il serait préférable que la Commission attende d'être en possession du projet de programme de travail préparé par le Président pour se prononcer sur l'opportunité d'avoir une discussion générale ou non, sur la durée éventuelle de cette discussion et sur la suggestion du représentant des Etats-Unis.

30. M. BRADLEY (Argentine) dit qu'il est d'usage de commencer les travaux de la Commission par une discussion générale. De toute façon, il ne serait pas approprié d'examiner d'abord des points particuliers de l'ordre du jour, certaines délégations pouvant fort bien en parler dans le cadre de leur déclaration générale. En outre, il est également de coutume qu'au début de cette discussion générale le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales présente le rapport du Conseil économique et social; sa déclaration est toujours extrêmement importante puisqu'elle passe en revue les événements et les progrès accomplis au cours de l'année écoulée.

31. M. VERCELES (Philippines) dit que la Commission devrait au moins décider à la séance en cours si elle souhaite ou non avoir une discussion générale. Peut-être que certaines délégations seraient en mesure, avant le 29

septembre, de faire une déclaration générale au sujet du rapport du Conseil économique et social, et la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales donnerait le ton de la discussion pour l'ensemble de la session. Le fait de commencer par l'examen de points particuliers de l'ordre du jour constituerait une rupture fâcheuse avec la tradition.

32. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), partageant à cet égard les vues du représentant des Pays-Bas, pense que la Commission pourra examiner l'organisation de ses travaux de manière plus efficace lorsqu'elle aura à sa disposition un document approprié. La délégation soviétique comprend les problèmes que pose à certaines délégations le rapport du Conseil économique et social, et estime que le lundi 4 octobre serait une date plus appropriée pour la clôture de la liste des orateurs désirant intervenir dans la discussion générale qui, à son avis, est un élément essentiel des travaux de la Commission.

33. M. RUGGIERO (Italie) approuve les remarques du représentant des Pays-Bas. Il est d'avis qu'une discussion générale est nécessaire mais qu'on pourrait laisser en suspens pour l'instant la question du moment où elle devrait avoir lieu.

34. M. GOBBA (Egypte) dit que la discussion générale devrait avoir lieu au début des travaux de la Commission parce qu'il est de tradition qu'il en soit ainsi et aussi parce que cette discussion aura une influence favorable sur l'examen ultérieur de points particuliers de l'ordre du jour. Sa délégation estime qu'on pourrait différer l'adoption d'une date de clôture pour la liste des orateurs jusqu'à ce que la Commission ait pris une décision au sujet de son programme de travail. La délégation égyptienne ne peut appuyer la proposition des Etats-Unis visant à examiner des points particuliers de l'ordre du jour avant la discussion générale.

35. M. JOSEPH (Australie) déclare que, si sa délégation est d'avis que la Commission devrait commencer ses travaux par la discussion générale, elle ne trouve pas particulièrement convaincant qu'on invoque à cet égard la tradition. La Commission ne devrait pas être liée par la pratique du passé; ses décisions doivent être prises à la lumière de ce qui convient dans des circonstances données.

36. M. ZAGORIN (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que la Commission a invoqué la tradition au sujet de la discussion générale mais qu'elle s'en est éloignée un peu plus tôt en décidant de ne pas tenir de séances durant la période la plus active de l'Assemblée générale. La Commission a un programme de travail extrêmement chargé, et il serait raisonnable d'examiner d'autres points de l'ordre du jour jusqu'au moment où les délégations seront en mesure de participer à la discussion générale sur le rapport du Conseil économique et social.

37. M. DO RIO-BRANCO (Brésil) estime, comme les représentants de la Haute-Volta et de l'Union soviétique, que la Commission dispose de très peu de temps pour étudier le rapport du Conseil économique et social et qu'il serait peu judicieux de fixer une date de clôture pour la liste des orateurs. La Commission devrait organiser une

discussion générale et passer ensuite à l'examen d'autres questions précises inscrites à l'ordre du jour.

38. M. PRAGUE (France) est d'avis que les délégations doivent avoir l'occasion d'exprimer leurs opinions tant sur des questions d'ordre général que sur des points précis. Etant donné la situation économique mondiale à l'heure actuelle, une discussion générale s'impose. En ce qui concerne la proposition faite par la délégation néerlandaise, la Commission pourrait reporter toute décision sur le temps à consacrer à la discussion générale jusqu'après l'examen de la note du Président sur l'organisation des travaux de la Commission.

39. M. OSMAN (Soudan) dit que sa délégation attache une grande importance à la discussion générale et estime qu'elle devrait constituer le premier point de l'ordre du jour de la Commission.

40. M. OHIAMI (Togo) est d'avis que le problème principal est celui de la date de clôture pour la liste des orateurs. Sa délégation estime que le débat général devrait commencer le 1er octobre et que la liste des orateurs devrait rester ouverte pendant deux semaines.

41. M. DRISS (Tunisie) propose que le débat général commence le 4 octobre afin de donner aux délégations qui ne sont pas membres du Conseil économique et social le temps voulu pour étudier son rapport.

42. M. HOEUR LAY INN (République khmère) reconnaît que les délégations devraient disposer d'une semaine pour étudier le rapport.

43. M. ODERO-JOWI (Kenya) appuie la proposition tunisienne tendant à commencer la discussion générale le 4 octobre. Sa délégation estime que celle-ci devrait se poursuivre pendant sept jours ouvrables et que la liste des orateurs devrait être close le 6 octobre.

44. M. JOSEPH (Australie) fait remarquer que 27 délégations au moins sont membres du Conseil économique et social et connaissent bien le contenu de son rapport. Un certain nombre de ces délégations sont probablement en mesure de commencer à examiner le rapport.

45. Le PRÉSIDENT dit qu'il souhaite retirer sa proposition tendant à fixer une date définitive pour la clôture de la liste des orateurs désirant prendre la parole durant la discussion générale. La déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales sera distribuée sous forme de communiqué de presse. Il espère que la note sur l'organisation des travaux de la Commission sera distribuée aux membres le 29 septembre au plus tard.

46. M. BRADLEY (Argentine) estime que la proposition tunisienne tendant à ouvrir la discussion générale le 4 octobre est extrêmement constructive; il se pourrait sinon qu'un trop grand nombre de délégations souhaitent prendre la parole au cours des quelques derniers jours réservés à la discussion générale. Entre-temps, une ou deux séances pourraient être consacrées à la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et à l'examen du programme de travail de la Commission, avant de passer à la discussion générale.

47. M. VERCELES (Philippines) propose que la Commission entende la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales le 29 septembre et ouvre la discussion générale le jour suivant.

48. M. DRISS (Tunisie) tient à souligner que ce n'est pas la date d'ouverture de la discussion générale qui constitue ici la pierre d'achoppement. Ce qui importe, c'est d'avoir un échange de vues sérieux, qui ne sera possible que si les délégations disposent de suffisamment de temps pour étudier le rapport du Conseil économique et social.

49. M. DO RIO-BRANCO (Brésil) estime que le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales devrait faire sa déclaration le 28 ou le 29 septembre, mais que la discussion générale devrait être reportée au 4 octobre.

50. M. HEMANS (Royaume-Uni) propose que la Commission adopte la proposition des Etats-Unis et examine d'autres points de l'ordre du jour à la séance suivante.

51. M. DRISS (Tunisie) propose que, étant donné la corrélation entre les déclarations du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et celles des représentants de l'UNITAR et du PNUD, la Commission les entende avant l'ouverture de la discussion générale.

52. M. GUELEV (Bulgarie) fait valoir que, à l'occasion de la discussion générale, les délégations devraient examiner la situation économique mondiale et d'autres problèmes urgents et qu'elles ne devraient pas se limiter à la discussion du rapport du Conseil économique et social. Il conviendrait de consacrer 10 à 12 jours ouvrables à la discussion générale.

53. M. JOSEPH (Australie) fait remarquer qu'il n'est pas rare que des difficultés surgissent à la fin de la session, au moment où les travaux restant à effectuer doivent être ajustés au temps disponible. Sa délégation propose donc d'entendre les déclarations du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et des représentants de l'UNITAR et du PNUD aux prochaines séances de la Commission.

54. M. DO RIO-BRANCO (Brésil) dit que sa délégation appuie l'avis exprimé par le représentant de la Bulgarie, à savoir que la discussion générale ne devrait pas se limiter à l'examen du rapport du Conseil économique et social mais devrait porter sur la situation économique et financière mondiale en général.

55. Le PRÉSIDENT estime que, si la proposition tunisienne était adoptée, les travaux de la Commission seraient interrompus pendant deux ou peut-être trois jours. En outre, on pourrait consacrer moins de temps aux autres questions inscrites à l'ordre du jour. Il propose que la Commission tienne sa prochaine séance le 29 septembre pour entendre la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et pour ouvrir la discussion générale.

56. M. ZAGORIN (Etats-Unis d'Amérique) dit que les arguments éloquentes avancés par les représentants de l'Argentine et de la Tunisie vont dans le sens de sa première

proposition tendant à examiner les points 43 et 44 de l'ordre du jour avant de passer à la discussion générale (si aucun orateur n'y est encore inscrit), de manière à consacrer davantage de temps à la préparation de la discussion générale et pour tenir compte aussi du fait que l'ordre du jour de la Commission est chargé. La discussion générale pourrait alors commencer au cours de la première semaine d'octobre.

57. M. BRADLEY (Argentine) dit qu'au cours de sa séance du mercredi 29 septembre la Commission devrait examiner la note du Président sur l'organisation des travaux et décider de la date à fixer pour le débat général. Le jeudi 30 septembre, elle pourrait entendre le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales présenter le rapport du Conseil économique et social et peut-être une déclaration présentant le rapport de l'UNITAR, sans toutefois entamer l'examen de ce dernier rapport. La discussion générale serait alors ouverte aussitôt que possible après cette date, et les autres points inscrits à l'ordre du jour de la Commission seraient examinés ensuite.

58. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait remarquer que la discussion générale pourrait commencer même si certaines délégations n'avaient pas pu examiner suffisamment le rapport du Conseil économique et social, car la discussion générale doit également porter sur des questions telles que la situation économique mondiale et les relations commerciales et financières. De toute façon, les 27 membres du Conseil économique et social sont certainement prêts à entamer la discussion générale. La délégation soviétique estime donc, comme le Président, que la Commission pourrait régler le 29 septembre toutes les questions relatives à l'organisation de ses travaux; elle entendrait ensuite la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et pourrait immédiatement après procéder à l'ouverture officielle de la discussion générale. Entreprendre à ce stade l'examen d'autres points de l'ordre du jour empêcherait de toute manière les membres de la Commission qui ne sont pas suffisamment préparés de prendre connaissance de la documentation pour la discussion générale.

59. M. DRISS (Tunisie) dit qu'il n'a pas demandé l'application de la règle des six semaines en ce qui concerne le rapport du Conseil économique et social, bien qu'il eût été pleinement en droit de le faire. Il ne faut pas oublier que le rapport du Conseil économique et social, organe coordonnateur pour les activités économiques et sociales, voire culturelles, de l'Organisation des Nations Unies, est un document extrêmement complet. En fait, le Conseil a adopté une résolution en vertu de laquelle le Conseil doit être saisi de toutes les questions économiques et sociales avant qu'elles ne soient examinées par l'Assemblée générale. La délégation tunisienne n'a pas d'objection à une discussion générale, mais elle ne croit pas que le rapport du Conseil économique et social doive être examiné avant le lundi 4 octobre. Si toutes les délégations ne sont pas pleinement préparées pour l'examen de ce rapport, la discussion ne sera remarquable que par sa médiocrité. Il faut procéder à des changements au sein de l'Organisation des Nations Unies si l'on veut que le monde progresse. Il n'y a aucune utilité à avoir une discussion s'il ne s'agit pas d'une

discussion sérieuse et si l'on procède à l'examen du rapport du Conseil économique et social avant que les délégations n'y soient pleinement préparées; le représentant de la Tunisie demandera l'application des dispositions pertinentes du règlement intérieur.

60. Le PRÉSIDENT dit que la Commission semble d'accord pour entendre la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales le 29 septembre et examiner ensuite son programme de travail sur la base du document qu'établira le Président. A la lumière

de cet examen, et suivant le nombre de délégations qui seront prêtes à ce moment pour la sérieuse discussion de fond du rapport du Conseil économique et social sur laquelle le représentant de la Tunisie a insisté, la Commission pourra alors décider de la date d'ouverture de la discussion générale.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 17 h 40.*